



Procès-verbal

Séance régulière du Conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées dûment convoquée et tenue au 963 rue Notre-Dame, Champlain (Québec), ce 30 octobre 2024, à dix-huit heures trente.

Sont présents :

- Eric Bordeleau
- Valérie Charest
- Gabrielle Rivard
- Chantal Mongrain
- Annie Chayer
- Stéphanie Descoteaux-Lamothe

Sont absents : Katrine Venne (parent), Jade Laplante (parent), Marie-Eve Ricard (soutien), Jessica Frigon (parent substitut), Isabelle Boily (parent substitut).

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Madame Chantal Mongrain constate que nous avons suffisamment de membres présents pour atteindre le quorum. Elle fait la présentation des nouveaux membres et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Questions du public.

NIL

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que Madame Chantal Mongrain, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du **30 octobre 2024**;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Charest et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant et/ou les modifications suivantes : **Aucun ajout/modification.**

4. Choix d'un (e) président (e) et son remplaçant.

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son

CÉ : 2024-25/04

président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de service scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau et résolu à l'unanimité (par courriel) de nommer Valérie Charest à titre de présidente du Conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées pour l'année scolaire 2024-2025; de mandater la directrice de l'école madame Chantal Mongrain pour qu'elle informe le centre de service scolaire du nom de la nouvelle personne qui occupera la présidence du Conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées pour l'année scolaire 2024-2025.

Choix d'un substitut ou d'un substitut à la présidence du CÉ

Il est proposé par Valérie Charest de nommer Katrine Venne (par courriel) au poste de substitut à la présidente. Madame Mongrain propose de reporter à la prochaine rencontre du conseil d'établissement l'approbation de cette nomination si Madame Venne accepte le poste.

5. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2024.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gabrielle Rivard d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin, tel quel;

Ou avec les corrections suivantes :

Aucune correction.

6. Suivi du procès-verbal du 4 juin 2024

Aucun suivi à faire.

7. Correspondance (courrier adressé au C.É.)

Aucune correspondance.

CÉ : 2024-25/05

8. Organisation du CE 2024-2025

a) Formation obligatoire – suivi

Madame Chantal Mongrain explique aux nouveaux membres qu'ils ont des formations à suivre pour connaître les procédures à suivre lors des rencontres du conseil d'établissement. Ces formations sont en ligne et disponibles sur le site du ministère de l'éducation, ce sont des petites capsules vidéo de moins de 15 minutes chacune. Madame Mongrain propose aux nouveaux membres de communiquer avec elle pour qu'elle puisse leur fournir le lien afin de consulter les formations à suivre.

b) Fonctions et pouvoirs du C.É. & rôle des officiers

Madame Chantal Mongrain présente un document « Cahier s'adressant aux membres et direction d'établissement » expliquant les fonctions et les pouvoirs du CE. Elle explique aussi le rôle du président et de son substitut.

c) Règles de régie interne

Les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées pour l'année 2024-2025 sont présentées aux membres suite aux modifications apportées suite à l'adoption de l'année passée. Madame Mongrain fait un bref survol du contenu de ces règles. Elle invite les membres à prendre connaissance de ces règles au cas où une situation se présenterait;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Chayer, il est résolu à l'unanimité D'ÉTABLIR les règles de régie interne 2024-2025 du conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

d) Calendrier des séances régulières

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique oblige le conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu de séances;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

CÉ : 2024-25/06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Descoteaux-Lamothe et résolu à l'unanimité que les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent aux dates suivantes :

- 30 octobre 2024 à 18h30 à l'édifice Champlain
- 18 décembre 2024 à 18h30 à l'édifice Champlain
- 18 février 2025 à 18h30 à l'édifice Champlain
- 16 avril 2025 à 18h30 à l'édifice Champlain
- 12 mai 2025 à 18h30 à l'édifice Champlain
- 4 juin 2025 à 18h30 à l'édifice de Champlain

e) Dénonciation d'intérêt des membres

Madame Mongrain explique le formulaire « Dénonciation d'intérêt » et le présente à l'écran. Elle distribue les formulaires à tous afin que tout le monde présent signe le document.

f) Loi sur l'instruction publique (LIP)

Madame Mongrain présente un extrait de la Loi sur l'instruction publique qui concerne plus précisément le fonctionnement du conseil d'établissement. Elle affiche le lien internet pour que les membres puissent le consulter à leur guise. (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/tdm/lc/i-13.3>)

g) Liste téléphonique/courriel des membres

Madame Chantal Mongrain présente les numéros de téléphone et les courriels des membres pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'erreur et pour leur donner l'information s'ils veulent communiquer entre eux.

9. Sujets de discussion :

a) Finances : budget du C.É.

L'allocation de fonctionnement versée pour l'année 2024-2025 est de **500\$**.

CONSIDÉRANT l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui demande au Conseil d'établissement d'adopter son budget annuel de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la présentation, par la direction de l'école, du montant se chiffrant à 500\$ octroyé par le centre de service scolaire pour le fonctionnement annuel du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que ce projet tient compte des revenus de l'année en cours;

CÉ : 2024-25/08

CONSIDÉRANT les dépenses habituellement rattachées au bon fonctionnement du conseil d'établissement (congrès pour les membres parents, frais de déplacement et/ou de gardiennage, souper des fêtes et de fin d'année);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau et résolu à l'unanimité d'adopter le budget du conseil d'établissement 2024-2025 tel que proposé, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

b) Calendrier des activités et/ou sorties éducatives

Madame Mongrain présente un calendrier global des sorties éducatives prévues pour l'année scolaire 2024-2025. Celui-ci comprend les dates prévues de sorties ainsi que les montants qui seront demandés aux parents. Elle mentionne aussi la nouvelle façon de procéder cette année, il n'y aura plus de lettre format papier envoyé aux parents pour confirmer la présence de leur enfant lors de ces sorties, des formulaires google seront créés pour chaque sortie et envoyés par courriel aux parents. Pour les paiements, il sera désormais possible de faire des paiements en ligne comme pour les manuels scolaires en début d'année. Ils auront la possibilité de faire un paiement en totalité ou sur le modèle de deux versements, soit un en novembre et un autre en février. Il est aussi confirmé que le montant total demandé pour l'année ne serait pas supérieur à 100\$ par élève. Advenant le cas où un niveau serait plus élevé que 100\$ il sera possible de procéder à une campagne de financement comme l'année passée, toujours sur une base volontaire. Des changements/ajout/annulation pourrait avoir lieu dans les prochains mois, le conseil d'établissement sera toujours consulté pour ces modifications.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau et résolu à l'unanimité D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée pour le moment, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Le conseil mandate le directeur de l'école pour s'assurer que les frais réclamés aux parents respectent les règles ministérielles et du centre de service à ce sujet.

c) Résolution pour sorties à pied à proximité

Madame Mongrain demande l'approbation de sorties scolaire dans un périmètre de 2 kilomètres autour de l'école pour l'année qui pourrait s'ajouter au courant de l'année (exemple vélo, plage, etc.) expliquant que celle-ci on souvent lieu lors d'évènement spéciaux et aucun frais ne sera demandé pour ces sorties si elles ont lieu.

CÉ : 2024-25/09

CÉ : 2024-25/10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Descoteaux-Lamothe et résolu à l'unanimité D'APPROUVER les sorties qui pourraient avoir lieu autour des écoles pendant l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté;

10. Service de garde

a) Sorties

Madame Chantal Mongrain présente le tableau des sorties du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025. Madame Mongrain explique qu'il n'y aura aucune sortie à l'extérieur de l'établissement à cause du montant trop élevé du transport. Les activités auront lieu à l'école avec quelques visites d'artistes selon le thème de l'activité.

CÉ : 2024-25/11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bordeleau et résolu à l'unanimité D'APPROUVER le tableau des sorties du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025 tel que déposé, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

b) Transfert des fonds à destinations spéciales

Madame Mongrain demande l'approbation de l'utilisation d'un fonds à destinations spéciales pour le service de garde. Il est proposé d'utiliser le montant de 3025.00\$ à l'achat de matériel pour l'aménagement de la cour tel que kiosque style maisonnette pour les élèves.

CONSIDÉRANT la fin d'année financière et les dépenses encourues en cours d'année;

CONSIDÉRANT les sommes placées dans un fonds à destination spéciale FONDS «SDG – Ose Entreprendre»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

CÉ : 2024-25/12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Charest et résolu à l'unanimité la libération du montant complet, **3025.00\$**, provenant du fonds à destination spéciale mentionné plus haut afin de couvrir les dépenses reliées à l'achats de matériel aménagé la cour extérieur, exemple kiosque style maisonnette, tel que proposé lors de la rencontre du conseil d'établissement du 30 octobre 2024.

11. Affaires diverses :

a) Rentrée scolaire

Madame Chantal Mongrain explique que le thème de l'année « Cultivons le respect » et mentionne la réussite de cette journée qui fut un succès du

début à la fin. Autant les enfants, que les parents et le personnel de l'école ont vraiment apprécié cette journée et Madame Mongrain félicite tous les parents qui ont participés bénévolement au bon fonctionnement de cette journée.

b) La photo scolaire

Madame Chantal Mongrain mentionne l'excellent travail de notre photographe Anie Arsenault de ABC Photo encore une fois cette année. Sa disponibilité, son calme, son ouverture d'esprit et son professionnalisme on fait de cette journée une expérience à renouveler l'année prochaine. Que de commentaires positifs au déroulement de cette journée.

c) Suivis des membres du personnel

Madame Stéphanie Descoteaux-Lamothe, enseignante de 4^e année, nous avise qu'un projet d'entrepreneuriat a été mis en place avec les élèves de 4^e et 5^e année afin de développer leur esprit d'entrepreneuriat et amasser des fonds qui pourront être utilisé lors d'activités pour les élèves de Batiscan. Le projet consiste à la création de recettes en pots qui sera vendu au montant de 10\$ chacun et il y aura trois choix de recettes : soupe minestrone, brownies et biscuits aux pépites de chocolat. Les élèves participeront au marché de Noël de Batiscan le 24 novembre prochain pour faire la vente de leurs pots et un courriel sera envoyé à tous les parents pour qu'ils puissent aussi passer une commande selon leur intérêt.

d) Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Madame Mongrain présente un document concernant un plan de lutte contre la violence et l'intimidation qui a été créé par Madame Maude Lefebvre psychoéducatrice de l'école. Ce document présente bien les étapes à suivre et la ligne de conduite à suivre lors d'événement impliquant de la violence ou de l'intimidation dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau et résolu à l'unanimité D'APPROUVER le plan de lutte à la violence et l'intimidation pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté;

12. Date et lieu de la prochaine séance.

La prochaine réunion aura lieu le 18 décembre 2024 à 18 h 30.

13. Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents.

Monsieur Bordeleau était présent lors de la première rencontre du comité de parents, il mentionne que beaucoup d'informations ont été mentionné lors de cette rencontre et plusieurs formations seront proposé selon les comités qui auront été créé.

CÉ : 2024-25/13

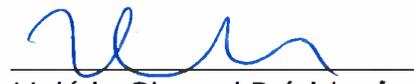
CÉ : 2024-25/14

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Descoteaux-Lamothe de clore l'assemblée à 19h57.

FIN DE LA RÉUNION.


Chantal Mongrain Directrice


Valérie Charest Présidente